

Le point de vue de... **Frédéric Duponchel** et **Christophe Schmit**, associés d'Accuracy

Accuracy est régulièrement nommé comme expert financier et économique lors de contentieux. Expliquez votre mission ?

Frédéric Duponchel et Christophe Schmit : Dans la majorité de nos dossiers, nous sommes nommés en tant qu'expert de partie. Nous sommes appelés par les avocats d'affaires ou directement par les entreprises. Nous travaillons également aux côtés d'autres experts. Dans les litiges en matière de construction par exemple, sont également nommés des experts techniques qui, eux, ne traitent pas de l'aspect financier du contentieux.

Lorsque nous intervenons aux côtés d'un demandeur, nous sommes très souvent impliqués en amont du litige, parfois même avant que le contentieux ne soit engagé. Nous testons alors le dossier sur le plan économique et financier, nous évaluons la solidité de la réclamation et nous dressons une première estimation du préjudice. Dans les cas où nous sommes nommés par la partie défenderesse, notre intervention a lieu souvent après la remise, par l'autre partie, de ses conclusions et de l'estimation du préjudice qui en découle. Nous fournissons alors un rapport en réponse au rapport de l'expert adverse.

Dans un cas comme dans l'autre, notre travail consiste à donner une image claire et indépendante de la situation, clarifier les thèses respectives des deux parties et exposer

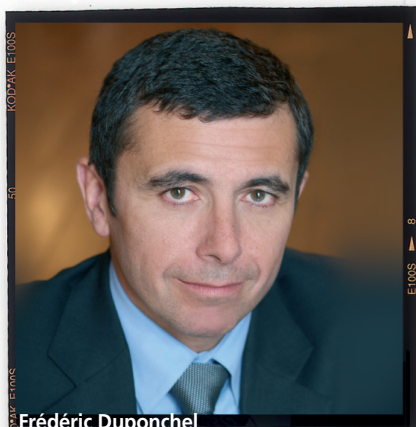
les conséquences économiques du fait juridique.

Nous travaillons sur la base de documents remis par l'entreprise et ses avocats, éventuellement complétés par des recherches d'informations à partir de nos bases de données financières ou sectorielles.

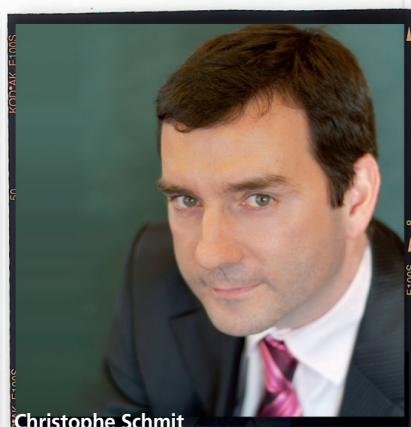
Votre mission est-elle la même en matière d'arbitrage ?

Notre intervention est relativement similaire dans le cas de procédures d'arbitrage, même si la quantité de travail nécessaire est bien souvent supérieure à celle mise en œuvre dans le cas d'un contentieux devant les tribunaux étatiques. En matière d'arbitrage international, nous intervenons fréquemment en tant que témoin-expert d'une partie, plus rarement en tant qu'expert désigné par le tribunal arbitral.

Nous avons un rôle-clé dans ce type de procédure : notre objectivité et notre impartialité sont fondamentales, tant lors de



Frédéric Duponchel



Christophe Schmit

«Le droit et la finance ne doivent en effet pas rester des matières étrangères, elles sont complémentaires.»

nos travaux et de nos recherches, qu'à l'occasion de l'exposé de nos conclusions. Elles sont un gage de notre professionnalisme. En matière d'arbitrage, l'expert doit expliquer à l'arbitre l'économie du litige, qui sera décisive dans la sentence elle-même, ainsi que dans la justification de cette sentence. Or les arbitres sont souvent des juristes ou des professeurs de droit relativement peu formés aux problématiques économiques et financières. Il faut donc que l'expert soit très pédagogue.

Même s'il est le mandataire d'une des parties, l'expert s'engage à ce que l'ensemble de son témoignage soit sincère. Ce point est crucial lorsqu'il est interrogé par le tribunal arbitral ainsi que par la partie adverse, dans le cadre d'une procédure dite de cross examination.

Travaillez-vous main dans la main avec la direction juridique de l'entreprise et son avocat ?

Absolument. Le secret d'un arbitrage réussi est de faire se compléter les argumentaires juridique et financier. Le tribunal arbitral possède alors un éclairage qui devrait s'avérer suffisamment complet sur le préjudice. Dans le but d'obtenir cette synthèse, nous organisons des réunions régulières avec le département juridique de l'entreprise et ses avocats. Notre force est de savoir dialoguer avec eux pour comprendre leurs problématiques juridiques et leur expliquer les considérations comptables, financières et économiques qui sous-tendent le cas étudié. Au-delà de la technicité de notre expertise, écoute et pédagogie sont sans doute les maîtres mots de notre pratique !

Notre principal interlocuteur dans l'entreprise est le directeur juridique ou la personne en charge du règlement des différends, les grandes entreprises ayant généralement des équipes spécifiques dédiées aux contentieux. Lorsque nous avons besoin d'informations comptables ou financières ou de discuter d'un point technique, le directeur financier est très souvent impliqué. Le droit et la finance ne doivent en effet pas rester des matières étrangères, elles sont complémentaires l'une de l'autre. C'est par un travail commun que les dossiers sont les mieux traités. ■■

Ondine Delaunay